

*"Nota bene"*

*Avant que vous preniez connaissance de ce procès-verbal, je voudrais vous faire remarquer qu'à l'item "AG-04-01-09 Observations - questions- opinions- suggestions". Le secrétaire mentionne que: "Près d'une vingtaine de membres ont fait des représentations, émis des opinions ainsi que des suggestions sur différents sujets;"*

*Vous noterez qu'il n'y a que dix "Observations - questions- opinions- suggestions" que le secrétaire a cru bon de rapporter.*

*Faut-il croire que les autres interventions furent futiles ou bien qu'elles étaient trop embarrassantes pour qu'elles soient inscrites dans les archives de la compagnie ?*

*Est-ce une nouvelle démonstration de la loi du bâillon imposée par le président St-Amand ?*

*À vous de juger !*

*Pour ma part, j'avais demandé au président, encore une fois, si la compagnie avait un livre des actionnaires ainsi qu'un registre des transferts dans la forme requise par la Loi sur les compagnies. La réponse aurait dû être un OUI ou un NON. Mais le président St-Amand a préféré m'invectiver.*

*Je pense que les actionnaires ont droit de savoir. La vérité c'est NON, le président se croit au dessus de la loi, il ne s'y conforme pas et la compagnie pourrait être passible d'amendes de \$20 par jour depuis plusieurs années, faites le compte.*

*Louis Pinsonnault*



Club de golf  
**Ki-8-Eb**

**CLUB DE GOLF KI-8-EB**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**  
**RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2004**

Procès-verbal de rassemblée générale des actionnaires du Club de golf Ki-8-Eb qui a eu lieu le lundi 13 décembre 2004, à 19h 30, au Club de golf Ki-8-Eb, situé au 8200 boulevard des Forges à Trois Rivières.

L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par les règlements (au moins 7 jours francs ).

En conformité avec l'article 1.5 de la section IV des règlements généraux, le quorum est largement atteint (la présence d'au moins 25 actionnaires étant requise).

M. Claude St-Amand préside la réunion et M. François Hallé agit comme secrétaire.

**AG-04-01-01 Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Le président M. Claude St-Amand souhaite la bienvenue à tous les actionnaires et rappelle que seuls les actionnaires ont le droit de proposer, d'appuyer et de voter.

Sur proposition dûment appuyé par M Louis Pinsonneault et secondé par M Pierre Grignon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant:

01. Ouverture de l'assemblée par le président et adoption de l'ordre du jour
02. Vérification du quorum par le Secrétaire
03. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du lundi  
13 décembre 2004
04. Rapport du Président
05. Réception et approbation des états financiers
06. Changements aux statuts et règlements de la compagnie
07. Nomination du vérificateur des comptes
08. Présentation de la liste des actionnaires ayant converti leurs actions  
privilégiées (B) en super votante
09. Observations- questions- opinions- suggestions
10. Élection des administrateurs

#### AG-04-01-02 Vérification du quorum par le secrétaire

Ce point technique a déjà été clarifié. Voir les remarques préliminaires ci-avant.

#### AG-04-01-03 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2003

Sur proposition de M. Benoit Gonthier et secondée par Mme Irène Trépanier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2003.

#### AG-04-01-04 Rapport du président

Le président M. Claude St-Amand présente son rapport annuel qui a déjà été transmis à tous les membres. Annexe 1

#### AG-04-01-05 Réception et approbation des états financiers vérifiés

Les actionnaires et les membres présents prennent connaissance des états financiers du Club de golf Ki-8-Eb au 31 octobre 2004, préparés par M. Gilles Levasseur, c.a.

Considérant l'article 1.2.2 de la section IV des règlements généraux;

Considérant les états financiers déposés;

Considérant les explications du trésorier M. André Carle et la satisfaction générale exprimée par les membres et les actionnaires;

Sur proposition de M. René Morin secondée par M. Jean-Yves Dessureault, il est résolu d'adopter les états financiers du Club de golf Ki-8-Eb en date du 31 octobre 2004.  
Annexe II

#### AG-04-01-06 Changements aux statuts et règlements de la compagnie

M Fernand Bouchard, capitaine, propose d'apporter quelques changements aux statuts et règlements de la compagnie. Les changements proposés sont le fruit des travaux d'un comité de membres. Sur proposition de M Claude Caron et secondée par M. Roger Daigle, les changements proposés sont acceptés. Annexe III

#### AG-04-01-07 Nomination du vérificateur des comptes

Considérant l'article 1.2.4 de la section IV des règlements généraux;

Considérant la recommandation du conseil d'administration à cet effet;

Sur proposition de M. André Drolet, secondé par M. René Morin, il est résolu de confier le mandat de vérificateur à M. Gilles Levasseur, c.a, pour l'année 2005.

AG-04-01-08 Présentation de la liste des actionnaires ayant converti leurs actions privilégiées B en super votante

Les membres prennent connaissance, en conformité avec l'article 1.2.6 de la section IV des règlements généraux, de la liste des actionnaires ayant converti leurs actions privilégiées B en super-votante. Annexe IV

AG-04-01-09 Observations - questions- opinions- suggestions

Près d'une vingtaine de membres ont fait des représentations, émis des opinions ainsi que des suggestions sur différents sujets;

M. Roger Levasseur demande si les modifications au parcours vont continuer au cours des prochaines années ce qui selon lui ne s'avèrent pas toujours nécessaires et qui dérangent un grand nombre de membres car ces derniers voient leur saison perturbée. Réponse: M. Claude St-Amand répond que ces améliorations sont nécessaires afin de maintenir le niveau de compétitivité de notre parcours, qu'il y en aura d'autres dans l'avenir et que ces changements sont souhaités et approuvés par la grande majorité des membres.

M. Renaud Tremblay suggère de maintenir un ratio entre le remboursement de la dette et les améliorations à apporter à l'ensemble des actifs du Club. Réponse: Cette suggestion sera transmise au nouveau conseil d'administration qui sera élu ce soir.

M. Maurice Gabias demande au président M. St-Amand qui sont les membres qui poursuivent le Club de golf devant les tribunaux. Réponse: M. Daniel Mineau / et M. André Noël

M. Claude Caron demande au conseil le coût de la représentation du Club devant les tribunaux. Réponse: Le montant prévu est de 20,000.00 dollars.

M. Nelson Panneton demande si ces personnes reviendront membres pour la prochaine saison. Réponse: Si il n'y a pas de changement dans le cas des poursuites et si aucun engagement de la part de ces personnes de s'amender, ils ne seront pas réintégrés.

M. Auray Thiffault demande si le projet de modifier le trou numéro 7 est une priorité du conseil en place.

Réponse: Non

M. Jean Paul Dorion se demande si le conseil est à l'écoute des membres et est d'avis qu'une meilleure communication pourrait éviter les conflits que nous avons connus au cours de la dernière saison.

Réponse: Le conseil en prend bonne note. M St-Amand en profite et fait part aux membres qu'un début de projet au sujet des communications est déjà sur la table et devrait se concrétiser au cours de la prochaine saison.

M. Michel Guimond se dit parfaitement d'accord avec ce projet.

M Réal Brouillette souligne l'implication de chacun des membres du conseil d'administration dans la bonne marche de notre club de golf et les remercie.

M. Yvon Boudreau demande si l'affaissement de terrain derrière le chalet représente un danger pour la bâtisse et quand le tout sera réparé.

Réponse: M. Marc Demontigny à la suite de consultation avec des experts en la matière, donne l'assurance que la situation actuelle ne se détériorera pas au cours de l'hiver et que les travaux se feront au printemps 2005.

#### AG-04-01-10 Élection des administrateurs pour 2005 et 2006

Quatre (4) administrateurs voient leur terme se terminer cette année et doivent soit se représenter soit être remplacés. Ces administrateurs sont:

- . M. Pierre Boucher
- . M Alain Dubuc
- . M. Claude St-Amand
- . Mme Norma Laroche

Parmi ces administrateurs, trois (3) d'entre eux sollicitent un nouveau mandat aux postes de la compagnie pour les années 2005 et 2006. Il s'agit de:

- . M. Pierre Boucher
- . M. Alain Dubuc
- . M Claude St-Amand

Considérant l'article 1.2.3 de la section IV des règlements généraux;

Considérant qu'il y a cinq (5) postes vacants;

Considérant que nous avons reçu par écrit sept (7) bulletins de mise en candidature;

Il y aura donc un vote à prendre selon la procédure prévue à nos règlements. Les personnes ayant déposé un bulletin de mise en candidature sont:

- . M. Pierre Boucher
- . M. Claude Caron
- . M. Alain Dubuc
- . M. Stéphane Pellerin
- . M. Claude St-Amand
- . M. André Bouffard
- . M. Daniel Mineau

A la demande des membres présents à l'assemblée, les candidats feront un court exposé au sujet de leur engagement vis-à-vis le club de golf Ki-8-Eb Une autre demande de l'assemblée est le dévoilement complet des résultats du vote.

M Paul Provencher accepte d'agir comme président d'élection.  
M François Hallé agit comme secrétaire d'élection. Messieurs André Paquet et M André Poitras agissent comme scrutateurs.

Suite à la votation les résultats sont:

M. Pierre Boucher	1810 votes
M. André Bouffard	575 votes
M. Claude Caron	2029 votes
M. Alain Dubuc	1952 votes
M. Daniel Mineau	318 votes
M. Stéphane Pellerin	1811 votes
M. Claude St-Amand	1790 votes

Les cinq (5) candidats ayant récolté le plus grand nombre de votes sont déclarés élus pour un mandat d'une durée de deux (2) ans. Les élus sont:

- M. Pierre Boucher
- M. Claude Caron
- M. Alain Dubuc
- M. Stéphane Pellerin
- M. Claude St- Amand

FIN DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M Paul Provencher secondé par M. Benoit Gonthier, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

---

Claude St-Amand, président

---

François Hallé, secrétaire